

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Budgets Primitifs pour l'exercice 2024.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ; Considérant l'obligation de voter les Budgets Primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982).

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavarìa.

Après avis de la commission des finances. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **ADOpte les Budgets Primitifs de l'exercice 2024 arrêtés comme suit :**

**\* BUDGET VILLE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	5 868 635.00	5 868 635.00
- Fonctionnement	6 987 671.00	6 987 671.00
<b>TOTAL</b>	<b>12 856 306.00</b>	<b>12 856 306.00</b>

**\* BUDGET PORT DE PLAISANCE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	1 360 851.81	1 360 851.81
- Exploitation	2 139 329.00	2 139 329.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 180.81</b>	<b>3 500 180.81</b>

**\* BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	128 136.60	128 136.60
- Exploitation	428 564.00	428 564.00
<b>TOTAL</b>	<b>556 700.60</b>	<b>556 700.60</b>

- **PRECISE** que les Budgets de l'exercice 2024 ont été établis en conformité avec les nomenclatures M57 et M4.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

